

APPEL

A MANIFESTATION D’INTERET

**CENTRES DE SANTE ET DE MEDIATION EN SANTE SEXUELLE**

**2025**

**Dossier du candidat**

**Réponse possible jusqu’au 26/05/2025**

**(23h59 - heure de Paris).**

Table des matières

[1 Présentation du porteur de projet 1](#_Toc191570908)

[2 Procédure d'assurance qualité 1](#_Toc191570909)

[3 Documents à joindre au dossier 3](#_Toc191570910)

*Le candidat présentera son projet en respectant le plan de ce document.*

*Le projet ne doit pas être commencé et aucun engagement juridique ne doit être pris avant la date de dépôt du présent cadre du dossier de candidature.*

*Toutes les informations demandées dans ce dossier de candidature doivent être complétées (pas de renvoi vers des documents annexes) et toutes les pièces fournies.*

# Présentation du porteur de projet

*Le projet doit être présenté au regard du cahier des charges de l’annexe I de l’arrêté du 29 avril 2025 relatif aux centres de santé et de médiation en santé sexuelle.*

# Procédure d'assurance qualité

*La procédure qualité doit reprendre les éléments du 9. Procédure d’assurance qualité du V de l'annexe I de l’arrêté du 29 avril 2025*

* Modalités d'accueil et d'information des personnes sur les services proposés par la structure

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités d’accompagnement communautaire par un médiateur communautire et/ou sanitaire

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de réalisation des consultations dans des conditions permettant de recueillir un consentement éclairé de l'usager, avec recours à un interprète professionnel si nécessaire

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Déroulement et modalités des entretiens personnalisés de prévention et d'élaboration du parcours de santé sexuelle

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Déroulement et modalités de chacun des différents parcours de santé sexuelle définis au II.2 du cahier des charges

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de remise individuelle des résultats à l'usager dans des conditions garantissant la confidentialité

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de traçabilité des tests rapides réalisés, des résultats remis aux usagers dépistés et des suites données en cas de résultat positif (VIH, VHB, VHC)

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de gestion, tracablité, stockage et de dispensation des médicaments, et du matériel nécéssaire au dépistage et au soins

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de conservation des vaccins, de traçabilité et de remise d'un document informant sur l'acte vaccinal

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de prise en charge médicale en cas d'accident d'exposition à l'infection par le VIH et les hépatites virales

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Modalités de formation interne ou externe et de mise à jour régulière des compétences du personnel du CSMSS

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Dispositions prévues et les accords partenariaux conclus pour faciliter l'accès des usagers à la prise en charge globale en santé sexuelle

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

* Liste des structures permettant une orientation adaptée des usagers (services hospitaliers, CSMSS, centres de santé sexuelle, centres de vaccination, centre d'orthogénie, associations…) ;

*Préciser les éléments au regard des exigences du cahier des charges*

# Documents à joindre au dossier

L’instruction de la candidature ne débutera qu’à réception de l’ensemble des pièces à savoir :

* du dossier de candidature complété ;
* de la situation au répertoire SIRENE - INSEE (justificatif d’identification) ;
* de l’engagement du représentant légal à respecter les termes du cahier des charges et les spécificités du présent dossier de candidature ;
* d’un document attestant du respect dans le CSMSS des règles générales d'hygiène, d'asepsie et d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux, notamment copie de la convention conclue avec la société de collecte de DASRI ;
* des copies des bordereaux de suivi de l'élimination des DASRI mentionnés dans l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
* d’une attestation de souscription d'une assurance en responsabilité pour la réalisation des activités du CSMSS ;
* une copie de la convention avec un ou des laboratoires de biologie médicale en vue de la réalisation des examens de biologie médicale ou de la validation des examens de biologie délocalisée réalisés dans le centre conformément à l’article L. 6211-18 du code de la santé publique. Cette convention précise les délais de remise des résultats par le laboratoire ;
* une copie des accords partenariaux formalisés, le cas échéant, notamment avec les CeGIDD, hôpitaux et associations pour garantir une prise en charge fluide et lisible ;
* du projet de soin du centre de santé actualisé au regard du présent dossier de candidature ;
* le règlement de fonctionnement, datés et signés par le gestionnaire.

Si le projet est sélectionné, des compléments administratifs et des compléments d’informations liés au projet pourront être demandés